

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 17061
Numéro SIREN : 885 241 208
Nom ou dénomination : MIC INSURANCE COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2020 sous le numéro de dépôt 138152

MIC Insurance Company
Société anonyme au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 4 passage du génie 75012 Paris
R.C.S. de Paris- 885 241 208

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT .

Les soussignés,

- Monsieur Antonio Morera Vallejo, né le 23 mars 1953 à Chucena (Espagne), demeurant calle Aviación, numéro 10 CP 41007 Séville, Espagne,
- Madame Rocío Morera Maldonado, née le 21 février 1989 à Séville (Espagne), demeurant calle Aviación, numéro 10 CP 41007 Séville, Espagne,
- Monsieur Roman Perez, né le 16 mai 1985 à Glendale, Arizona (Etats-Unis d'Amérique), demeurant Calle Extremadura 52, 2 Izq Isla Cristina, Huelva, Espagne.

désignés en qualité d'administrateurs de la Société, aux termes des statuts de la Société établis par acte sous seing privé le 1^{er} juillet 2020 à Séville (les « Administrateurs »),

Il est rappelé que le conseil d'administration de la Société est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Révocation du Directeur Général, Monsieur Nicolas Sarkadi ;
2. Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société ;
3. Transfert de siège social ;
4. Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
(REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL, MONSIEUR NICOLAS SARKADI)

Il a été décidé de révoquer Monsieur Nicolas Sarkadi au moyen d'une rupture conventionnelle de son poste de Directeur Général par application de l'article 15.4 des Statuts.

Après en avoir débattu, cette décision est adoptée à l'unanimité par les Administrateurs.

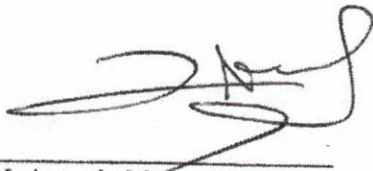
900/

QUATRIÈME DÉCISION
(POUVOIR POUR FORMALITES)

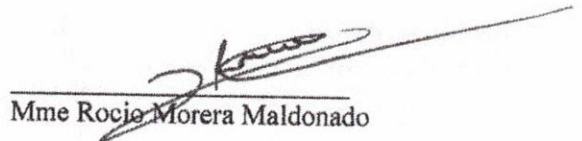
Les Administrateurs donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et un administrateur de la Société conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société.



M. Antonio Morera Vallejo



Mme Rocío Morera Maldonado